

«44 ENSEIGNES»
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100.000,00 Euros
Siège social : LA CHAPELLE SUR ERDRE (44240)
8, rue Newton – ZAC de la Gesvrine
R.C.S. NANTES 378 924 237
-:-:-:-:-
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 03 JUILLET 2007

EXTRAITS

L'AN DEUX MILLE SEPT,
Le trois juillet, à dix heures.

Les associés de la Société «44 ENSEIGNES» se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Victor SAUVAGET préside la réunion en sa qualité de Président.

Madame Michèle SAUVAGET assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Emmanuel BOQUIEN, Commissaire aux Comptes, assiste à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité du capital social.

Le Président met à la disposition des associés :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception.
- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés.
- Un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 mars 2007,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

- Le rapport de gestion du Président.
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice.
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

DEUXIEME RESOLUTION

TROISIEME RESOLUTION

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la :

**Société «BOISSEAU & ASSOCIES»
52 rue Jacques Yves Cousteau
Bâtiment A
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON CEDEX**

Commissaire aux Comptes titulaire de la Société en remplacement de Monsieur Emmanuel BOQUIEN, Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Bernard GRONDIN, demeurant pour l'exercice de ses fonctions à LA ROCHE SUR YON (85010), 52 rue Jacques-Yves Cousteau – Bâtiment A – BP 409, Commissaire aux Comptes suppléant de la Société en remplacement de Monsieur Philippe GAY, Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE L'ACTE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les membres du bureau.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

**LE PRESIDENT
Victor SAUVAGET**

